

VIGILANCE

INCENDIE DE FORÊT : N'AJOUTONS PAS UNE CRISE À LA CRISE SANITAIRE !

Soleil, douceur et vent d'est : la Dordogne est entrée dans une période de haut risque incendie de forêt.
Pour la sécurité des personnes et des biens, tous les brûlages sont interdits.

VÉGÉTATION SÈCHE ET VENT DE PRINTEMPS

Le retour des beaux jours associé à la période actuelle de confinement est propice à la réalisation de travaux d'entretien pour les propriétaires de jardin. Or, la présence d'une végétation sèche (herbes, fougères, ronces) favorise le déclenchement de feux de broussailles d'expansion particulièrement rapide. Ces feux, aggravés par les vents d'hiver, peuvent menacer les massifs mais aussi directement les personnes et les biens. Pour limiter les risques, **les brûlages de déchets verts sont strictement interdits depuis le 1er mars sur tout le département.**

UN RISQUE MAJEUR POUR NOTRE DÉPARTEMENT

Ce risque incendie de forêt est bien réel : la Dordogne se situe au quatrième rang des départements français pour le nombre de départs de feux. En 2019, on comptait 100 départs de feux et 142 hectares brûlés, en augmentation par rapport à l'année précédente. Face à ces chiffres, des réglementations particulières s'appliquent pour la protection de tous.

SOYONS TOUS RESPONSABLES

Parce que plus de 9 feux sur 10 sont d'origine humaine, nous avons tous un rôle à jouer pour la prévention du risque incendie de forêt. En cette période de crise, le **respect des consignes** est plus que jamais nécessaire pour éviter de mobiliser des services particulièrement sollicités.

EN CONFINEMENT, jardiner : oui ! Brûler : non !

RAPPELS



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

NOUVEAU

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

La municipalité lance ce dispositif d'aide financière pour l'obtention du permis de conduire qui s'adresse aux 18-25 ans.

Cette bourse prend la forme d'un partenariat d'une part, avec l'auto-école ESPAGNET, installée en centre bourg et, d'autre part, un engagement contractuel avec le jeune par la réalisation de 35 heures de bénévolat à réaliser au sein des services municipaux ou dans une association.

L'aide forfaitaire de 500€ sera accordée sur dossier de candidature/motivation puis avis de la commission communale. Vous pouvez dès à présent candidater en téléchargeant le dossier de candidature sur le site web de la commune, rubriques :

> Démarches et Formulaires

> Bourse au permis de conduire.

Dossier à retourner en mairie
avant le 15 juin 2021.



INFOS

ADRESSAGE : Vos numéros bientôt disponibles !

Vous recevrez prochainement un courrier vous informant de votre nouveau numéro et adresse pour les personnes concernées par le nouveau dispositif. Initiée en 2015, cette procédure devrait voir son terme mi-mai prochain après la distribution par les services de la mairie des plaques numérotées pour les habitations.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

> Inscription formulaire simple et rapide :

AVANT LE 14 MAI

- Dans votre mairie
- Sur internet,
www.service-public.fr/



> Déposer une demande de procuration

- Retrouvez le lien pour déposer votre demande de procuration sur le site internet de la commune, rubriques :
Démarches & Formulaires < Citoyenneté < Elections < ma procuration



[ÉDITO]

Budgets et perspectives

Halte Nautique - LRC

Construire un budget dans une crise sanitaire dont on ne voit pas la fin n'est pas la situation la plus confortable. C'était dans un délai court qu'il nous avait fallu préparer le budget 2020 (23 Mai - 15 Juillet). L'analyse qui a pu en être faite au travers du Compte Administratif voté à l'unanimité du Conseil Municipal a montré une marge intéressante de 1 063 000 € à inscrire dans le budget 2021.

Si les comptes sont annuels, un budget reste marqué par les perspectives qu'il donne, et ce sur plusieurs années. Des choix sont donc faits ayant une possible et probable implication sur les budgets qui seront à construire jusqu'en 2026.

La crise sanitaire a un coût pour chacun et chacune, tout comme pour notre collectivité avec une estimation de 21 400 € de dépenses qui ne pouvaient être prévues. Et nous ne cachons pas nos inquiétudes économiques au sortir de la crise, en particulier à partir de 2023. Mais la Solidarité doit savoir répondre à cette crise.

Il faut savoir qu'un budget se construit désormais avec une très faible marge de manœuvre pour les collectivités. En clair, le quasi seul levier dont nous disposons porte le nom de « taxes » (Taxe sur le Foncier Bâti TFB, Taxe sur le Foncier Non Bâti TFNB, Cotisation Foncière des Entreprises CFE) dont le Conseil Municipal doit déterminer la hauteur. Nous avons choisi une augmentation de 0,75 % au prétexte que les conséquences de la crise sanitaire vont avoir des effets pendant de longues années et nous n'avons pas voulu nous trouver face à une seule alternative dans un futur sans doute proche qui nous amènerait subitement à une hausse élevée lors d'un tout prochain budget.

Cette augmentation aura pour effet d'amener 10 000 € de recettes dans le budget de la commune qui abonderont l'enveloppe de la Solidarité, en particulier pour les plus anciens sous forme d'un panier repas, ne pouvant organiser eu égard à la crise sanitaire les traditionnels repas des Aînés, comme pour les jeunes avec, à titre d'exemple, une bourse pour le permis de conduire.

Pour aboutir à cette construction budgétaire, les efforts de toutes et tous ont été conséquents, chez les élus comme dans l'ensemble des services communaux. La commission des finances, en se réunissant chaque mois, a joué un rôle majeur qui va se poursuivre par des temps d'analyse indispensables pour un suivi cohérent. Enfin, les temps de formation nous faisant rencontrer d'éminents spécialistes aux qualités indéniables ont montré la volonté d'engagement qui caractérise l'ensemble du Conseil Municipal qui, à l'unanimité, a voté les projets de budgets présentés.

Gérer tout en se voulant prospectifs : voilà la ligne affichée dans ces budgets 2021 qui sauront servir de cadre au nom du développement voulu pour l'ensemble de notre territoire communal et l'ensemble des Citoyennes et Citoyens qui le composent.

Jean-Michel SAUTREAU,
Maire

Delphine VICAIRE-BONNIEU,
Maire Déléguée de St Michel-de-Rivière

André VIAUD,
Maire Délégué de St Michel-l'Écluse-et-Léparon

Rémi RAMBONONA,
Adjoint en charge des finances

Ne pas jeter sur le voie publique - IPNS

CONSTRUCTION BUDGETAIRE

DES CHOIX, UN EQUILIBRE & DES ENGAGEMENTS

Trois éléments à mettre en évidence :

- Ce budget principal a bien évidemment été construit sans subventions, celles-ci ne pouvant être inscrites de manière prévisionnelle sans notification des organes potentiellement aidants. Plusieurs dossiers de demandes d'aides ont été déposés auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental, dont, soit dit en passant, le soutien ne s'est jamais démenti. De plus, des contacts sont en cours avec le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine.

- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté pour assurer les recettes afin d'équilibrer le budget.

- Toutes les banques prêteuses ont été rencontrées ou contactées ces dernières semaines et des renégociations de prêts sont en cours.

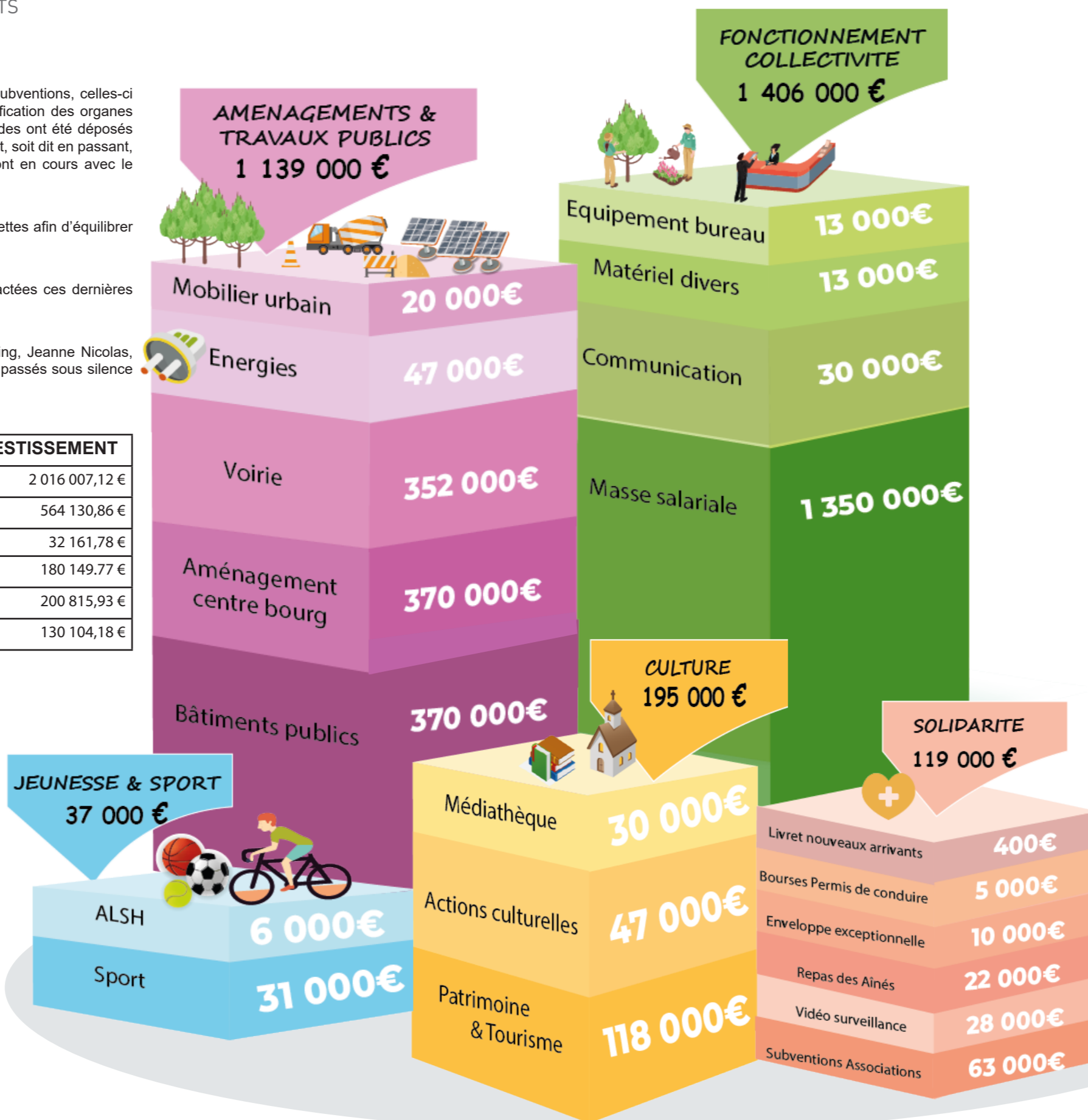
Les autres budgets communaux (eau et assainissement, camping, Jeanne Nicolas, lotissement Bâtier, lotissement Le Méridien) ne doivent pas être passés sous silence mais montrent chacun une volonté d'aller de l'avant indéfectible.

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Principal	4 391 137,07 €	2 016 007,12 €
Eau et Assainissement	339 747,55 €	564 130,86 €
Camping	60 012,79 €	32 161,78 €
Centre Jeanne Nicolas	202 250,37 €	180 149,77 €
Lotissement le Méridien	219 498,82 €	200 815,93 €
Lotissement Batier	109 366,08 €	130 104,18 €

ETUDES

Différentes études menées en vue de potentiels projets pour les années à venir veulent donner ce caractère prospectif à une gestion dépassant le seul stade annuel.

- Mairie LRC : Aménagement 2nd étage
- Pont des Herveux
- Courts de tennis couverts
- CAUE 24 – Centre bourg LRC
- Eclairage stade de foot
- Rénovation Gendarmerie
- Petites Villes de Demain
- Agenda 30 – Notre Village
- Chauffage bois
- Parc SMR
- Photovoltaïque



La masse salariale est l'enveloppe la plus imposante. Elle correspond à l'Euro près à l'enveloppe des deux derniers budgets communaux 2019 et 2020 et a vocation à être contenue.

L'adressage voit enfin son terme pour un dossier qui aura duré plus de 6 ans avec des centaines d'heures bénévoles pour un coût avoisinant les 65 000 €.

Le programme énergétique relève d'un choix politique portant sur différents projets photovoltaïques nécessitant diverses études.

La voirie sera un des postes les plus importants pour une enveloppe de plus de 300 000 € et s'inscrit dans un programme pluriannuel nous amenant jusqu'à la fin de mandature.

L'aménagement du centre-bourg de la Roche-Chalais est un des projets majeurs de la mandature. Il va se vivre par phases successives, les premières actions étant une réorganisation du stationnement, l'ouverture des travaux du parc arboré entre EHPAD et Centre de loisirs, ainsi que l'aménagement d'un sentier piétonnier sécurisé allant jusqu'à la halte nautique à horizon du printemps 2022.

Le patrimoine de notre territoire communal est important mais entraîne de nombreux travaux. L'étanchéité de la salle de spectacle de la Roche-Chalais, la réfection urgente du toit de la chapelle du Bost, ainsi que la toiture des ateliers municipaux de St-Michel-de-Rivière en sont trois exemples majeurs.

Une commune qui se veut culturelle doit savoir investir dans différentes directions eu égard à la diversité de la culture. L'été festif sur la terrasse sera une première que nous espérons couronnée de succès.

Le soutien aux associations ne s'est pas démenti, en se traduisant par une enveloppe conséquente (63 000 €) mais aussi par divers services et facilités au nom de l'intérêt général que ces structures particulièrement actives portent.

Notre commune est sportive. Les sommes engagées, hors subventions, veulent en être une preuve.

